



**Analyse de la mise en œuvre de l'approche  
"Assainissement Inclusif à l'Echelle de la Ville (CWIS)"  
au niveau d'un Ministère en charge de l'assainissement :  
Cas du Burkina Faso.**

**MEMOIRE POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE  
MESTERE SPECIALISE  
SPECIALITE : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

-----  
Présenté et soutenu publiquement le 31 mars 2023 par

**Yves Rodrigue Ahmed KABORE (20090182)**

**Encadrant 2iE : Dr. Harinaivo Anderson ANDRIANISA, Maître de Conférences, 2iE.**

**Maître de stage : David SOME, Chef de service suivi-évaluation à la Direction Générale de l'Assainissement.**

**Direction Générale de l'Assainissement**

Jury d'évaluation du mémoire :

Président : Prof. Yacouba KONATE

Membres et correcteurs : Mme Isabelle Nadine TONI  
M. Tontama SANOU

**Promotion [2021/2022]**

## DEDICACES

Je dédie ce mémoire de fin de cycle à toute ma famille et à mes amis.

## CITATIONS

“Je sais une chose, et vous aussi, mes frères, sachez-le : *au pays où les audiences se donnent à l’ombre des grands arbres, le roi qui coupe les branches tiendra ses assises en plein soleil.* Tuer un être sans défense est facile ; mais c’est l’art du bourreau. L’art royal consiste à laisser vivre et à faire prospérer, et ce n’est pas toujours un art aisé”.

Amadou Hampâté Bâ

## REMERCIEMENTS

J'adresse mes sincères remerciements à toutes les personnes ayant participé de près ou de loin à la réussite de ce stage. Ces remerciements s'adressent en particulier :

Au Programme d'Approvisionnement en Eau et d'Assainissement (PAEA) pour m'avoir accordé la bourse pour ce Master.

A l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE) qui a permis la création du Master Spécialisé en Assainissement Non Collectif (ANC).

A mon directeur de mémoire Dr. Harinaivo Anderson ANDRIANISA, Maître de Conférences et Enseignant-chercheur en Eau et Assainissement Urbain à 2iE pour sa contribution, ses conseils et orientations qui ont grandement contribué à la réalisation de cette étude.

A la Direction Générale de l'Assainissement (DGA), particulièrement à la Directrice Générale Mme Julienne TIENDREBEOGO et à toute son équipe pour m'avoir accueilli durant ma période de stage.

A M. Fousséni PALENFO, Directeur de la Planification Stratégique et du Suivi-évaluation à la Direction Générale de l'Assainissement.

A mon encadrant M. David SOME, Chef de service suivi-évaluation à la Direction Générale de l'Assainissement, pour sa disponibilité et son accompagnement durant mon stage.

Au responsable de la formation Assainissement Non Collectif Dr. Boukary SAWADOGO pour sa disponibilité et son accompagnement durant toute l'année.

A mes collègues de bureau, M. Romaric SOMDA, M. Frédéric DABRE, M. Hamado KINDA pour leur assistance et leur aide dans la réalisation des activités menées durant ce stage.

A tous mes amis et camarades du Master Spécialisé Assainissement Non Collectif, promotion 2021-2022.

A tous ceux qui par un mot, une phrase m'ont inspiré une idée, m'ont conseillé, qu'ils trouvent à travers ces lignes mes remerciements.

## RESUME

L'initiative Assainissement Inclusif à l'Echelle de la Ville (City Wide Inclusive Sanitation - CWIS) est une approche développée par la Banque Mondiale et ses partenaires afin de promouvoir la fourniture de services d'assainissement équitables, sécurisés et durables de la ville. Elle permet à travers un certain nombre d'outils (CWIS toolbox, full list of CWIS indicators) de faire le point de l'existant en termes de fourniture de services et/ou d'environnement favorable à l'assainissement dans le but d'orienter les actions pour l'atteinte d'un assainissement pour tous au sein d'une ville. C'est donc dans la perspective d'étudier l'environnement institutionnel actuel qui encadre le domaine de l'assainissement au sein du Ministère en charge de l'assainissement au Burkina Faso, par rapport aux recommandations du CWIS, que cette étude a été conduite. Pour ce faire, une analyse des fonctions de responsabilité, de redevabilité, de planification et gestion des ressources selon la liste des indicateurs du CWIS a été faite. Ceci à travers une revue bibliographique des principaux documents encadrant le domaine de l'assainissement au Burkina Faso et des entretiens individuels de cadres du Ministère. Il en résulte qu'au Burkina Faso, les fonctions de responsabilité, de redevabilité, de planification et gestion des ressources sont assez bien définies mais présentent quelques faiblesses d'application comparativement aux recommandations du CWIS. Pour y remédier, un meilleur suivi et une mise à jour des textes de loi et la mise en place d'indicateurs de performances en complément de ceux existant sont proposés. En ce qui concerne l'outil d'analyse développé, il a été constaté que dans la liste des indicateurs qualitatifs utilisée, la réponse à un indicateur de premier niveau peut être oui alors que celle de certains indicateurs de niveau inférieur est non. Dans ce cas de figure, il n'est pas indiqué dans le document des indicateurs l'impact de la non validation de sous indicateurs spécifiques sur la validation de l'indicateur de niveau élevé.

### Mots Clés :

---

**1 - Assainissement**

**2 - CWIS**

**3 - Inclusif**

**4 - Fonctions**

**5 - Urbain**

## ABSTRACT

The City Wide Inclusive Sanitation Initiative (CWIS) is an approach developed by the World Bank and its partners to promote equitable, safe and sustainable sanitation services provision across a city. This is made possible by using tools (CWIS toolbox, full list of CWIS indicators), that allows to check the level of existing sanitation services provision and/or sanitation enabling environment in order to take actions to achieve sanitation for all across a city. This study was conducted with a view to analyze the existing institutional environment in the Ministry in charge of sanitation in Burkina Faso, regarding the CWIS recommendations. To do so, an analysis of the functions of responsibility, accountability, resource planning and management according to the full list of CWIS indicators was carried out through a bibliographic review of the main documents related to sanitation workfield in Burkina Faso and individual interviews with Ministry executives. The result is that in Burkina Faso, the functions of responsibility, accountability, resource planning and management are fairly well defined, but show some weaknesses in their application in comparison to the CWIS recommendations. To address this, a better monitoring, an update of legal documents and the establishment of key performance indicators to complete those already existing are proposed. In addition, in the list of qualitative indicators used, the answer to a higher level indicator may be yes, while the answer to some sub indicators is no. In this case, the impact of the invalidation of specific sub-indicators on the validation of the higher level indicator is not stated in the full list of CWIS indicators document.

### Key words:

- 
- 1 - CWIS
  - 2 - Inclusive
  - 3 - Functions
  - 4 - Sanitation
  - 5 – Urbain

## LISTE DES ABREVIATIONS

2IE	: Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
AEUE	: Assainissement des Eaux Usées et Excreta
AFDH	: Approche Fondée sur les Droits Humains
AIU	: Assainissement Inclusif Urbain
ANC	: Assainissement Non Collectif
ATPC	: Assainissement Total Piloté par la communauté
BD INOA	: Base de Données Inventaire National des Ouvrages d'Assainissement
BMGF	: Bill and Melinda Gates Foundation
CSD-EEA	: Cadre Sectoriel de Dialogue Environnement, Eau et Assainissement
CWIS	: Citywide Inclusive Sanitation
DGA	: Direction Générale de l'Assainissement
DGAEUE	: Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta
DGESS	: Direction Général des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DUDH	: Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
ESAWAS	: Eastern and Southern Africa Water and Sanitation Regulators Association
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FFOM	: Forces Faiblesses Opportunités Menaces
GTN-EA	: Groupes Thématiques Eau et Assainissement
ImS	: Intermédiation Sociale
INO	: Inventaire National des Ouvrages
JMP	: Joint Monitoring Programme
MEA	: Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MEEEA	: Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement
MEEVCC	: Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
MFB	: Ministère des Finances et du Budget
MUH	: Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
ODD	: Objectifs du Développement Durable
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONAS	: Office National de l'Assainissement du Sénégal

ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAEA	: Programme d'Approvisionnement en Eau et d'Assainissement
PAP	: Projet annuel de performance
PN-AEPA	: Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PN-AEUE	: Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excreta
RAP	: Rapport annuel de performance
SAGE	: Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDAGE	: Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SPONG	: Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales
ST/GUW	: Secrétariat Technique pour la Gestion des situations d'Urgence WASH
SWOT	: Strength Weaknesses Opportunities Threats
UNICEF	: Organisation des Nations Unies pour l'enfance
WASH	: Water Sanitation and Hygiene

## SOMMAIRE

DEDICACES .....	ii
CITATIONS .....	ii
REMERCIEMENTS.....	iii
RESUME .....	iv
ABSTRACT.....	v
I. INTRODUCTION GENERALE .....	1
1. Synthèse bibliographique CWIS .....	3
II. MATERIEL ET METHODE.....	6
1. Etat des lieux.....	6
2. Analyse FFOM (SWOT).....	7
3. Proposition de solution.....	7
III. RESULTATS ET DISCUSSIONS .....	8
1. Etat des lieux.....	8
2. Analyse FFOM .....	32
IV. PROPOSITION DE SOLUTIONS.....	36
1. Solutions proposées .....	36
2. Synthèse des solutions proposées.....	37
3. Recommandations par rapport à la liste des indicateurs du CWIS.....	38
V. CONCLUSION.....	40
Bibliographie et ressources consultées (en ligne).....	x
ANNEXES.....	xii
Annexe 1 : Analyse comparative de l'état de mise en œuvre du cwis dans les villes de dakar et de ouagadougou .....	xii
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées.....	xv



## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Situation des réalisations et réhabilitations physiques de latrines dans les écoles et centres de formation.....	16
Tableau 2 : Point sur le financement du programme (en milliards de FCFA).....	23
Tableau 3 : Situation des réalisations des ouvrages d'AEUE dans les ménages à cause des PDI	26
Tableau 4 : Situation des réalisations des latrines dans les sites d'accueil des PDI .....	26
Tableau 5 : Analyse comparative de l'organisation institutionnelle à Dakar et à Ouagadougou .	30
Tableau 6 : Synthèse de l'analyse FFOM.....	33

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Cadre de l'Assainissement Inclusif Urbain (AIU) .....	4
Figure 2 : Espace client site web ONEA .....	17
Figure 3 : Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural en 2021 (%) .....	18
Figure 4 : Taux d'accès à l'assainissement national en 2021 (%) .....	18
Figure 5 : Processus d'élaboration du budget au Burkina Faso.....	28

## I. INTRODUCTION GENERALE

A l'échéance des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2015, les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été mis en place pour poursuivre les réalisations et atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030. Les ODD, au nombre de 17, couvrent l'ensemble des principaux enjeux mondiaux de développement dont entre autres la paix, la justice, la pauvreté, l'environnement, l'agriculture, l'eau potable et l'assainissement ([Objectifs de développement durable \(un.org\)](https://un.org)). L'ODD 06 « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau » est celui qui vise un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement d'ici 2030 avec un accent sur les populations vulnérables. Cet objectif tient également compte de la gestion durable de la ressource eau et intègre la notion de sa gestion transfrontalière. Toutefois, selon le Joint Monitoring Programme (JMP) OMS/UNICEF, en 2020 en Afrique, 39% de la population utilisait des services d'eau de boisson gérés en toute sécurité, 27% utilisait des services d'assainissement gérés en toute sécurité et 37% utilisait des services de base d'hygiène. Atteindre les cibles des ODD en 2030 nécessitera une augmentation des taux actuels de progrès de 12 fois pour les services d'eau de boisson gérés en toute sécurité, de 20 fois pour les services d'assainissement gérés en toute sécurité et de 42 fois pour les services de base d'hygiène (JMP OMS/UNICEF, 2020). De plus, des inégalités importantes persistent entre et au sein des pays, y compris entre les régions, entre les milieux urbain et rural, entre les plus riches et les plus pauvres. Au Burkina Faso, en 2020 le taux d'accès national à l'assainissement était de 25,3% avec celui du milieu rural de 19,9% et celui du milieu urbain de 38,6% (DGA/MEA, 2020). Ces taux d'accès malgré leur faiblesse cachent un effort de réalisation. En effet, en 2010 ce taux était de 9,6% pour le milieu urbain, de 0,8% pour le milieu rural et de 3,1% au niveau national (DGAEUE/MAH, 2011).

Le taux de couverture actuel en assainissement, a été atteint grâce à la réalisation d'ouvrages autonomes d'assainissement dans les ménages, les institutions (écoles, centres de santé) et les lieux publics (gares, lieux de culte, marchés). Cependant, ces réalisations n'ont pas forcément pris en compte l'ensemble de la filière assainissement (confinement, vidange, traitement et valorisation) en termes de systèmes et de services d'assainissement ainsi que l'environnement institutionnel favorable pour un assainissement durable (cadre institutionnel et réglementaire, parties prenantes).

Au fil des années, plusieurs stratégies ont été mises en œuvre pour développer les services d'assainissement. Il s'agit entre autres :

- de l'Assainissement Total Piloté par la communauté (ATPC) visant principalement la fin de la défécation à l'air libre,
- de l'Intermédiation Sociale (ImS) pour informer et avoir l'adhésion des populations,
- de la promotion des autoréalisations afin que les différents ménages en milieu rural et urbain prennent en charge de façon systématique, l'acquisition de leurs propres ouvrages d'assainissement,
- de la promotion d'une palette variée d'options technologiques évolutives et durables adaptées au contexte local qui consistera à développer et à adopter des technologies appropriées en termes de construction (matériaux locaux et techniques locales),
- du développement de l'offre de service d'assainissement qui pourrait s'améliorer à travers l'organisation et le renforcement des capacités des opérateurs privés intervenant sur la filière de l'assainissement (maçons, gestionnaires des latrines publiques, vidangeurs etc.),
- de la promotion du partenariat public privé pour le développement et la gestion des infrastructures d'assainissement (MEA, 2016).

Malgré la mise en œuvre des différentes approches sus mentionnées, des efforts restent à être consentis pour l'atteinte d'un assainissement équitable et inclusif.

Pour permettre une analyse globale de l'assainissement à l'échelle d'une ville, la Banque Mondiale a développée avec d'autres partenaires l'initiative Citywide Inclusive Sanitation (CWIS), comprendre « Assainissement inclusif à l'échelle de la ville » ou « Assainissement Inclusif Urbain (AIU) », pour promouvoir la fourniture de services d'assainissement équitables, sécurisés, durables et inclusif à l'échelle d'une ville. Cette approche est basée sur deux principaux aspects à savoir les infrastructures et services d'assainissement (contexte physique, systèmes et services d'assainissement) et l'environnement favorable (cadre institutionnel et règlementaire, parties prenantes).

La présente étude s'inscrit dans le cadre d'une analyse des fonctions institutionnelles de responsabilité, de redevabilité et de planification et gestion des ressources pour le cas du Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEEA) en charge de l'assainissement au Burkina Faso. L'objectif principal est de proposer des éléments de renforcement des fonctions de responsabilité, de redevabilité, de planification et de gestion des ressources en lien avec la fourniture des services d'assainissement au sein du Ministère selon les recommandations du CWIS. Plus spécifiquement, il sera question de :

- faire le point de l'existant en terme de dispositifs de mise en œuvre des fonctions de responsabilité, de redevabilité, de planification et de gestion des ressources ;
- faire un rapprochement entre l'existant et les recommandations du CWIS à travers sa liste d'indicateurs ;
- proposer des éléments de renforcement des fonctions de responsabilité, de redevabilité, de planification et de gestion des ressources si nécessaire.

## 1. SYNTHÈSE BIBLIOGRAPHIQUE CWIS

Tout pays visant à améliorer les conditions de vie de ses populations en général et à assurer un cadre de vie sain à ses dernières, se doit de se doter de documents de politique et de stratégie d'assainissement élaborés de manière claire et précise puis mis en œuvre. Cette organisation politique et stratégique doit viser la promotion et la mise en pratique de bonnes conditions d'hygiène et d'assainissement ainsi que la mise en place de systèmes et services d'assainissement durables. Pour assurer l'accompagnement, la durabilité et l'efficacité de ses politiques et stratégies, les partenaires au développement du secteur de l'assainissement développent des initiatives et approches. Pour ce faire, la Banque Mondiale a développé avec d'autres partenaires l'initiative Citywide Inclusive Sanitation (CWIS). Cette initiative vise à promouvoir la fourniture de services d'assainissement équitables, sécurisés et durables à l'échelle de la ville avec un accent sur les services fournis aux femmes, aux filles et aux communautés marginalisées à faible revenus à travers le renforcement des dispositifs et de la mise en œuvre des fonctions de responsabilité, de redevabilité, de planification et de gestion des ressources à l'échelle urbaine ou nationale (<https://www.cwiscities.com/>). Pour ce faire, des résultats de service et des fonctions ont été définis. Il s'agit des résultats de service d'équité, de sécurité et de durabilité et des fonctions de responsabilité, de redevabilité (obligation de rendre compte) et de gestion et planification des ressources (ESAWAS, 2021).



Figure 1 : Cadre de l'Assainissement Inclusif Urbain (AIU)

Source : Assainissement Inclusif Urbain : A qui incombe le mandat ?, ESAWAS, 2021

Dans la pratique, la mise en œuvre de nouvelles approches est souvent confrontée aux réalités du pays d'application et la mise en œuvre d'approches avec des éléments similaires déjà en cours. C'est dans cette perspective que le thème traité dans le présent document s'inscrit avec un accent sur le cadre institutionnel et réglementaire au niveau national.

L'assainissement inclusif à l'échelle de la ville signifie que : tout le monde bénéficie de la fourniture de services adéquats d'assainissement ; les déchets humains sont gérés en toute sécurité tout au long de la chaîne de l'assainissement ; la récupération et la réutilisation efficaces des ressources sont envisagées ; une diversité de solutions techniques est adoptée pour des approches adaptatives, mixtes et progressives ; et les solutions d'assainissement sur site et à travers les réseaux d'égouts sont combinées, dans des systèmes centralisés ou décentralisés, pour mieux répondre aux réalités des villes des pays en voie de développement ([Citywide Inclusive Sanitation](#)). L'assainissement inclusif urbain signifie donc mettre l'accent sur la fourniture des services d'assainissement et l'environnement favorable y nécessaire plutôt que la construction des infrastructures ([Citywide Inclusive Sanitation \(CWIS\) Initiative \(worldbank.org\)](#)). Les outils disponibles permettent ainsi de faire ressortir les points sur lesquelles une action est nécessaire selon qu'ils relèvent de la fourniture des services d'assainissement ou de l'environnement favorable.

Les villes doivent développer des approches complètes d'amélioration de l'assainissement qui englobent la planification à long terme, l'innovation technique, les réformes institutionnelles et la mobilisation financière. Elles devront faire preuve de volonté politique, de leadership

technique et managérial, pour se concentrer sur les dynamiques durables de l'innovation et pour gérer le financement de l'assainissement à travers de nouvelles idées ([Citywide Inclusive Sanitation](#)).

L'assainissement inclusif à l'échelle de la ville nécessite la collaboration entre de nombreux acteurs, notamment : le gouvernement (autorités nationales, locales, municipales), les services publics, les entreprises et le secteur privé, la société civile, les ONG locales et internationales, les donateurs, les agences bilatérales et multilatérales et les fondations privées, ainsi que les universités et surtout, les ménages eux-mêmes. Chaque ville est organisée d'une manière unique. Les acteurs locaux doivent connaître leurs parts de responsabilités et travailler ensemble pour l'atteinte de l'assainissement urbain pour tous (<https://citywideinclusivesanitation.com/key-principles-to-deliver-citywide-inclusive-sanitation/>). Les acteurs peuvent spécifiquement travailler sur la base de quatre piliers interdépendants :

- Donner la priorité au droit fondamental de tous à l'assainissement en développant des stratégies et des programmes inclusifs pour atteindre les personnes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants ;
- Assurer une " gestion sûre " tout au long de la chaîne de l'assainissement en facilitant la réalisation progressive, en s'appuyant sur ce qui est déjà en place ;
- Reconnaître que l'assainissement contribue à la prospérité de l'économie urbaine en intégrant l'assainissement dans la planification et les rénovations urbaines et en accroissant la récupération et le recyclage ;
- S'engager à travailler en partenariat pour fournir un assainissement inclusif à l'échelle de la ville en utilisant une approche intégrée : établir un lien avec l'approvisionnement en eau, le drainage, la gestion des déchets solides, le pavage, le logement abordable, le développement urbain.

L'application d'une telle initiative implique donc une structuration minimale en termes d'organisation institutionnelle, d'infrastructures et de services. Par ailleurs, la mise en œuvre des projets et programmes gouvernementaux étant liée au contexte et aux accords internationaux, les différentes approches mise en œuvre depuis l'avènement des OMD ont permis de structurer le sous-secteur eau et assainissement au Burkina Faso.

Le présent rapport comprend trois (03) principales parties dont la première traite du matériel et des méthodes. La seconde partie porte sur les résultats et discussions. La dernière partie traite des solutions proposées.

## II. MATERIEL ET METHODE

### 1. ETAT DES LIEUX

Pour la conduite de l'état des lieux, la liste complète des indicateurs du CWIS a été utilisée (Athena Infonomics, BMGF, 2021). Cette liste d'indicateurs est définie selon les six (06) domaines couverts par le CWIS : équité, sécurité, durabilité, responsabilité, redevabilité, planification et gestion des ressources. Il existe en tout 40 indicateurs et domaines d'indicateurs dont 21 couvrant les résultats de service et 19 qui couvrent les fonctions. Pour les besoins de cette étude, huit (08) indicateurs et domaines d'indicateurs concernant le niveau de mise en œuvre des fonctions systémiques au niveau national ont été utilisés. Un domaine d'indicateur est une description d'un ensemble d'indicateurs, mais n'est pas mesuré comme un indicateur en soi. Certains indicateurs et domaines d'indicateurs ont également des sous-indicateurs qui approfondissent des aspects spécifiques de l'indicateur ou du domaine d'indicateurs. Un sous-indicateur n'est applicable que si des données sont disponibles pour l'indicateur de niveau supérieur lié (pour les indicateurs quantitatifs) ou si la réponse à l'indicateur de niveau supérieur est "Oui" (pour les indicateurs qualitatifs).

Les indicateurs correspondant aux fonctions de responsabilité, de redevabilité, de planification et gestion des ressources sont repartis en deux (02) groupes d'indicateurs. Le premier groupe est composé des indicateurs qui sont mesurés au niveau national/étatique (loi/politique/modèle institutionnel) et le second comprend les indicateurs au niveau local/ville (mise en œuvre du modèle national au niveau local).

Pour la présente étude, l'intérêt est mis sur les fonctions de responsabilité, de redevabilité, de planification et gestion des ressources au niveau national qui caractérisent l'environnement institutionnel et réglementaire.

Les indicateurs du CWIS correspondant aux fonctions caractérisant l'environnement institutionnel et réglementaire sont qualitatifs. Il s'est agi donc de savoir si la réponse à un indicateur donné est "Oui". Pour ce faire, des données et informations ont été collectés à travers une revue bibliographique, des entretiens individuels et une consultation des bases de données sur l'assainissement au Burkina Faso. La revue bibliographique a porté sur les documents institutionnels et réglementaires disponibles au sein du Ministère et en ligne qui ont été collectées. De plus, la base de données sur l'inventaire national des ouvrages d'assainissement qui alimente les rapports de performances de la DGA a également été consultée. Les entretiens individuels ont concerné huit (08) personnes ressources



(responsables techniques de la DGA et de l'ONEA) à même de nous fournir des informations pertinentes répondants aux questions posées par les indicateurs du CWIS.

Une fois les informations obtenues, elles ont été utilisées pour renseigner les éléments correspondant à la liste des indicateurs. Les données ont été collectées sur toute la période du stage (15 juin au 15 octobre 2022) et la liste des personnes rencontrées est consignée en annexe.

## 2. ANALYSE FFOM (SWOT)

L'analyse des données de l'état des lieux à partir de la liste des indicateurs du CWIS étant disponible, une analyse Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) a été réalisée à partir des résultats obtenus.

## 3. PROPOSITION DE SOLUTION

Sur la base de l'analyse FFOM et des entretiens menés, des solutions ou recommandations ont été formulées pour une éventuelle application des recommandations du CWIS dans le contexte du Burkina Faso.

La démarche méthodologique adoptée a permis d'aboutir à des résultats dont principalement l'état des lieux de l'existant en lien avec les indicateurs du CWIS qui sont discutés ci-dessous.

### III. RESULTATS ET DISCUSSIONS

#### 1. ETAT DES LIEUX

Les indicateurs du CWIS considérés pour l'état des lieux concernent les fonctions de responsabilité, de redevabilité et de planification et gestion des ressources. L'état des lieux a été fait en trois étapes suivant respectivement l'ordre des fonctions susmentionnées.

##### **a. Indicateurs ou domaines d'indicateurs de la fonction de responsabilité au niveau national**

Une analyse des domaines d'indicateurs et indicateurs en lien avec la fonction de responsabilité est faite ci-dessous. Pour cette fonction un (01) domaine d'indicateur et un (01) indicateur ont été analysés. Ces indicateurs sont principalement en lien avec l'inclusion des groupes marginaux (femmes, pauvres...), l'existence de mandats clairs et sans chevauchement des responsabilités en matière de fourniture des services d'assainissement.

##### **RS-1a. [Domaine d'indicateur] le mandat légal pour la fourniture de service est clair et inclusif**

Ce domaine d'indicateur est composé de sept (07) indicateurs pris en compte dans cette étude. Les éléments permettant de justifier son atteinte sont analysés ci-dessous.

##### **❖ Mandat légal clair et sans chevauchement autour du responsable de la fourniture du service d'assainissement - confinement sûr.**

Le document qui permet le mieux de situer les responsabilités en termes de confinement sûr dans la fourniture des services d'assainissement est le **Décret N° 2022-0714/PRES-TRANS/PM/MEEEA** portant organisation du Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement du 05 septembre 2022. Ce décret précise en effet les missions des différentes structures du Ministère. En termes d'assainissement, il s'agit principalement :

- du Secrétariat Technique pour la Gestion des situations d'Urgence WASH (ST/GUW) qui a pour mission de développer des stratégies pour l'opérationnalisation du Nexus humanitaire développement paix dans le domaine du WASH.
- de la Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta (DGAEUE) qui a pour principale mission de mettre en œuvre et de suivre les politiques et

stratégies nationales en matière d'assainissement des eaux usées et excréta en relation avec les structures du département, les autres ministères, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile et les autres acteurs.

- de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) qui a pour objet directement ou indirectement, la création, la gestion et la protection des installations de captage, d'adduction et de distribution d'eau potable pour les besoins urbains et industriels et la création, la promotion et l'amélioration ainsi que la gestion des installations d'assainissement collectifs, individuels ou autonomes pour l'évacuation des eaux usées et des excréta en milieu urbain et semi urbain.

Les structures susmentionnées sont responsables de l'accompagnement des populations dans la création des infrastructures autonomes et collectives d'assainissement pour un confinement sûr. De plus, la présence du ST/GUW qui permet de prendre en compte les questions humanitaires dans le WASH prend en considération l'assainissement pour les personnes déplacées internes.

En résumé, l'ONEA a en charge la réalisation d'infrastructures d'assainissement en zone urbaine et semi urbaine tandis que la DGAEUE à travers ses structures opérationnelles s'occupe de l'assainissement en zone rurale. **Mandat légal clair et sans chevauchement autour du responsable de la fourniture du service d'assainissement - collecte et transport sécurisés.**

Dans les attributions des structures prises en compte par l'organigramme, la collecte et le transport sécurisé n'est pas abordé. Cependant dans les faits, la collecte et le transport en ce qui concerne la fourniture des services d'assainissement est à la charge des populations et d'opérateurs privés pour ce qui est des ouvrages autonomes. En effet, pour la gestion des boues de vidanges confinées dans des fosses, les ménages font appel à des services de vidange manuelle ou mécanique (opérateurs privés). La collecte et le transport sécurisé pour ce qui est de l'assainissement collectif à travers le réseau d'égout est à la charge de l'ONEA et ne concerne qu'une infime proportion (0,4%) de la population de Ouagadougou (SPONG, 2020).

Toutefois, reconnaître que l'assainissement est un bien public n'implique pas nécessairement que le secteur public doit fournir ces services directement. Le secteur privé peut jouer des rôles clés au sein d'un système géré par l'État (que ce soit par le biais de contrats directs ou indirectes). En fait, un secteur bien structuré et régulé peut accroître les opportunités

commerciales et inciter à l'innovation pour atteindre les objectifs de santé et d'inclusion (ESAWAS, 2021).

❖ **Mandat légal clair et sans chevauchement autour du responsable de la réutilisation sans danger.**

Les différentes structures du MEEEA sont responsables du respect des politiques et stratégies d'assainissement et de la création des infrastructures autonomes et collectives d'assainissement qui prônent une évacuation et éventuellement une réutilisation sans danger. En lien notamment avec le code de l'environnement dont le **décret n°2001-185/PRES/PM/MEE** portant fixation des normes de rejets de polluants dans l'air, l'eau et le sol traite. De plus, l'ONEA a en charge la gestion des stations de traitement des boues de vidanges en vue d'une réutilisation sans danger.

❖ **Les politiques et les lois au niveau national/étatique ne créent pas/ne perpétuent pas des exclusions de service, en particulier pour les communautés à faible revenu densément peuplées (par exemple les bidonvilles).**

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est inscrit dans l'article 18 de la **loi constitutionnelle N°072-2015/CNT** portant révision de la constitution comme le mentionne l'extrait ci-dessous. En effet, l'article 18 de cette loi stipule que l'éducation, **l'eau potable et l'assainissement**, l'instruction, la formation, la sécurité sociale, le logement, l'énergie, le sport, les loisirs, la santé, la protection de la maternité et de l'enfance, l'assistance aux personnes âgées, aux personnes vivant avec un handicap et aux cas sociaux, la création artistique et scientifique, constituent des droits sociaux et culturels reconnus par la présente Constitution qui vise à les promouvoir.

De plus, les groupes marginalisés sont pris en compte dans la stratégie de mise en œuvre du programme national d'assainissement des eaux usées et excréta (PN-AEUE) à travers l'Approche Fondée sur les Droits Humains (AFDH).

En effet, il y est consigné que l'État a l'obligation de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits de l'homme relatifs à l'eau et à l'assainissement. L'ambition de l'AFDH est de renforcer à la fois les capacités des détenteurs de droits à faire valoir leurs revendications et les capacités des débiteurs d'obligations à s'acquitter de leurs obligations. Par essence, l'AFDH applique les principes de non-discrimination et d'universalité des droits et donc met l'accent sur les groupes marginalisés, défavorisés et exclus. Pour la mise en œuvre du droit à

l'eau et à l'assainissement, les Nations Unis ont défini cinq (05) principes clés qui doivent guider les actions des différentes parties prenantes : 1) la non-discrimination et l'équité ; 2) l'accès à l'information et la transparence ; 3) la participation et l'inclusion ; 4) la redevabilité ou responsabilité des autorités publiques ; 5) la durabilité et la non-régression. L'intégration de l'approche fondée sur les droits humains dans le secteur de l'eau et de l'assainissement doit contribuer à assurer ou à améliorer la prise en compte des cinq (05) principes de l'AFDH dans la planification, la programmation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation en matière d'assainissement des eaux usées et excréta (MEA, 2016).

De plus, la **Loi N°006-2013/AN** portant code de l'environnement au Burkina Faso dans sa section 4 (Des mesures d'ordre social favorables à la promotion d'un environnement sain), article 87 prône la prise en compte de l'ensemble de la population et non l'exclusion sociale dans la satisfaction de leurs besoins essentiel.

**❖ Les politiques et les lois incluent la responsabilité explicite d'atteindre les pauvres.**

Les pauvres font partie des groupes marginalisés, défavorisés et exclus. Ils sont donc pris en compte (confère extraits précédents).

En plus, les principes de l'AFDH et la constitution souscrivent à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) qui stipule en son article premier que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ».

**❖ Les politiques et les lois sont explicites sur la nécessité d'atteindre les femmes, les filles et les groupes socio-économiquement vulnérables.**

Les femmes et les filles peuvent être considérées comme faisant partie des groupes marginalisés, défavorisés et exclus. Elles sont donc prises en compte (confère extraits précédents).

❖ **Les politiques et les lois couvrent les normes/guides de prestation de services dans les lieux institutionnels et publics.**

Les options technologiques et les modes de gestion des latrines institutionnelles et publiques sont pris en compte dans les volets 1 et 2 des documents d'opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA élaborés en 2009 par la Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta (DGAEUE). En outre, le **Décret N°2019 0320/PRES/PM/MEA/MINEFID/MATD/MEEVCC/MS** portant définition des normes, critères et indicateurs d'accès à l'assainissement précise en annexe les critères d'accès aux services d'assainissement dans les lieux institutionnels (établissements scolaires, établissements sanitaires, services de l'administration) et les lieux publics (marchés et gares routières, lieux de culte). On note également la prise en compte des critères d'accès aux services d'assainissement dans les milieux carcéraux.

Dans l'ensemble, les politiques et lois qui encadrent le domaine de l'assainissement au Burkina Faso sont basés sur les droits humains et les principes de l'AFDH. De ce fait, elles tiennent compte des couches vulnérables de la population (femmes, filles, pauvres...). De plus, le décret portant définition des normes, critères et indicateurs d'accès à l'assainissement ainsi que les volets 1 et 2 des documents d'opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (PN-AEPA) contient des éléments en lien avec la fourniture des services d'assainissement dans les lieux publics et institutionnels. En termes de documents institutionnel (politiques, lois, décrets et normes), une base conséquente tenant compte des concepts de développement durable est donc disponible.

**RS-2a. les postes approuvés pour les fonctions du personnel de l'autorité local sur le ressort territorial de l'autorité mandaté sont suffisants pour exécuter le mandat.**

La justification de cet indicateur est principalement soutenue par le **Décret N°2022-0714/PRES-TRANS/PM/MEEEA** portant organisation du Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement du 05 septembre 2022 qui dans son Article 37 précise que le Secrétariat général a pour mission la coordination des acteurs de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'Environnement, d'Energie, d'Eau et d'Assainissement. Il est placé sous la responsabilité d'un Secrétaire Général nommé par décret en Conseil des ministres sur proposition du Ministre.

De plus, la composition du Secrétariat est précisée dans l'article 38 de la même loi qui stipule que le Secrétariat Général comprend les services du Secrétaire Général, le Secrétaire Général Adjoint, les structures centrales, les structures déconcentrées, les structures rattachées.

Les postes approuvés pour les fonctions du personnel de l'autorité local sont donc suffisants car permettant d'avoir un représentant mandaté de l'autorité à chaque niveau du découpage administratif actuel du territoire. Toutefois, cela ne veut pas forcément dire que l'autorité local dispose des moyens (matériels, financiers et humains) en quantité suffisante pour l'exécution de son mandat.

Pour ce qui est de la fonction de responsabilité, seul un (01) indicateur sur les sept (07) analysés dans le domaine d'indicateur RS 1a. n'est pas complètement couvert car aucune organisation n'est clairement désignée et mandatée pour la vidange des infrastructures autonomes d'assainissement. Il s'agit du mandat légal clair et sans chevauchement autour du responsable de la fourniture du service de collecte et transport sécurisé. Néanmoins, un niveau de responsabilité élevé dans la gestion de l'administration publique sans redevabilité peut être source de polémiques.

#### **b. Indicateurs ou domaines d'indicateurs de la fonction de redevabilité au niveau national**

Une analyse des domaines d'indicateurs et indicateurs en lien avec la fonction de redevabilité est faite ci-dessous. Il s'agit de l'analyse de trois (03) domaines d'indicateurs et d'un (01) indicateur. Ces indicateurs sont principalement en lien avec l'existence de cibles, l'analyse et le suivi des indicateurs de performances pour des prises de décisions, et le partage des informations avec les acteurs du sous-secteur.

#### **AC - 1a. [Domaine d'indicateur] Les indicateurs de performance sont établis et suivis.**

Ce domaine d'indicateur est composé de dix (10) indicateurs pris en compte dans cette étude. Les éléments permettant de justifier son atteinte sont analysés ci-dessous.

- ❖ **Il existe un mécanisme national de redevabilité permettant de suivre les performances de l'autorité de service par rapport aux indicateurs clés de performance qui reflètent les éléments du mandat.**

Des instances de redevabilité ont été mis en place pour évaluer les performances des structures par rapport aux indicateurs clés de performance qui reflètent les éléments de leur

mandat. On peut citer entre autres les Groupes Thématiques Eau et Assainissement régies par l'Arrêté N°2019-087/MEA/CAB portant création, attribution, composition, organisation et fonctionnement des Groupes Thématiques « Eau et Assainissement ». Il y est précisé dans l'article 3, que le GTN-EA est un organe de concertation, de suivi, de supervision, de décision et d'approbation des programmes et rapports d'activités des cinq (05) programmes du MEA à l'horizon 2030 au niveau national.

En plus du GTN, il peut être fait mention du Cadre Sectoriel de Dialogue Environnement, Eau et Assainissement (CSD-EEA) régie par l'arrêté interministériel N°2019-026/MEA/MEEVCC/MUH portant création, attribution, composition, organisation et fonctionnement du Cadre Sectoriel de Dialogue « Environnement, Eau et Assainissement » (CSD-EEA) qui précise dans son article 3 que le CSD-EEA est l'organe de coordination, de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la politique et des stratégies en matière d'environnement, d'eau et d'assainissement dans le cadre du PNDES.

Le GTN-EA est donc spécifique au département en charge de l'eau et de l'assainissement tandis que le CSD-EEA regroupe trois (03) départements ministériels.

❖ **Les indicateurs de performance couvrent la fourniture de services d'assainissement - confinement sûr.**

Le taux d'accès à l'assainissement (en milieux rural et urbain) est l'indicateur suivi pour l'atteinte de l'objectif opérationnel : Assurer un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement conformément à l'approche fondée sur les droits humains.

Ce taux d'accès à l'assainissement est calculé à partir des latrines améliorées qui assurent un confinement sûr. Toutefois, le taux d'accès n'est pas encore désagrégé pour prendre en compte les différents niveaux de service en lien avec les ODD.

❖ **Les indicateurs de performance couvrent la fourniture de services d'assainissement - collecte et transport sécurisés.**

L'analyse des indicateurs montre que concernant la fourniture de services seul le type d'infrastructure est pris en compte pour le calcul du taux d'accès. Les questions de collecte et de transport ne sont pas prises en compte.



❖ **Les indicateurs de performance couvrent le traitement et l'élimination sûrs.**

L'objectif opérationnel : optimiser la gestion et la valorisation des eaux usées et boues de vidanges dans une perspective de protection environnementale et sociale comprend l'indicateur « nombre villes disposant de sites de dépotage réalisés ». Cet indicateur fait le lien avec l'existence ou non de site de dépotage pour le traitement et l'élimination sans danger des boues de vidanges.

Toutefois, l'existence des sites de dépotages ne garantit pas le traitement et l'élimination sûr des déchets de l'assainissement des eaux usées et excréta.

❖ **Les indicateurs de performance couvrent la réutilisation sans danger.**

Un second indicateur « quantité de boues et des eaux usées valorisées » est mesuré pour l'objectif opérationnel : optimiser la gestion et la valorisation des eaux usées et boues de vidanges dans une perspective de protection environnementale et sociale.

❖ **Les indicateurs de performance incluent des indicateurs pro-pauvres.**

L'analyse des indicateurs abordés dans le rapport annuel de performances ne fait pas état de la présence explicite d'indicateurs pro-pauvres.

Cependant, les interventions terrains en termes de réalisations priorisent les bénéficiaires démunis dans la mesure du possible mais il n'existe pas d'indicateurs de performance en lien avec ses réalisations.

❖ **Les indicateurs de performance comprennent des indicateurs concernant le genre.**

L'analyse des indicateurs abordés dans le rapport annuel de performances ne fait pas état de la présence explicite d'indicateurs concernant le genre. Cependant, lors de la collecte annuelle des données sur les infrastructures d'assainissement, des données relatives au genre sont collectées surtout dans les institutions (écoles et centres de santé) et les lieux publics (gares, marchés, lieux de cultes). Confère tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Situation des réalisations et réhabilitations physiques de latrines dans les écoles et centres de formation

Régions	Nombre total de blocs de latrines	Nombre total de blocs de latrines réservées aux filles	Nombre total de blocs de latrines réservées aux enseignants	Nombre de cabines pour gestion des menstrues	Nombre de cabines réservées aux handicapés
Boucle du Mouhoun	67	7	14	0	7
Cascades	24	3	5	6	4
Centre	54	5	4	2	10
Centre-Est	47	9	9	1	6
Centre-Nord	114	29	15	8	31
Centre-Ouest	73	11	12	0	5
Centre-Sud	39	6	4	11	11
Est	109	32	25	21	42
Hauts-Bassins	32	0	5	0	1
Nord	77	17	18	2	24
Plateau Central	34	5	12	0	5
Sahel	6	0	0	0	0
Sud-Ouest	28	6	7	3	4
<b>Total National</b>	<b>704</b>	<b>130</b>	<b>130</b>	<b>54</b>	<b>150</b>

Source : Rapport bilan national annuel du PN-AEUE, DGA/MEA, 2021/BD INOA 2021

❖ **Les indicateurs de performance comprennent des indicateurs de réparation des plaintes des citoyens.**

L'analyse des indicateurs abordés dans le rapport annuel de performances ne fait pas état de la présence explicite d'indicateurs de réparation des plaintes des citoyens. Cependant, l'action 8 du Programme pilotage et soutien : renforcement de l'intégration du Genre et des Droits Humains dans le secteur de l'eau, mesure un indicateur de performance qui est le nombre de

plaintes enregistrées au niveau des débiteurs d'obligation. De plus, L'ONEA dispose d'un espace client sur son site web afin de faciliter les échanges avec les clients. En outre, les pages des différentes structures du Ministère sur les réseaux sociaux permettent d'échanger avec le public.

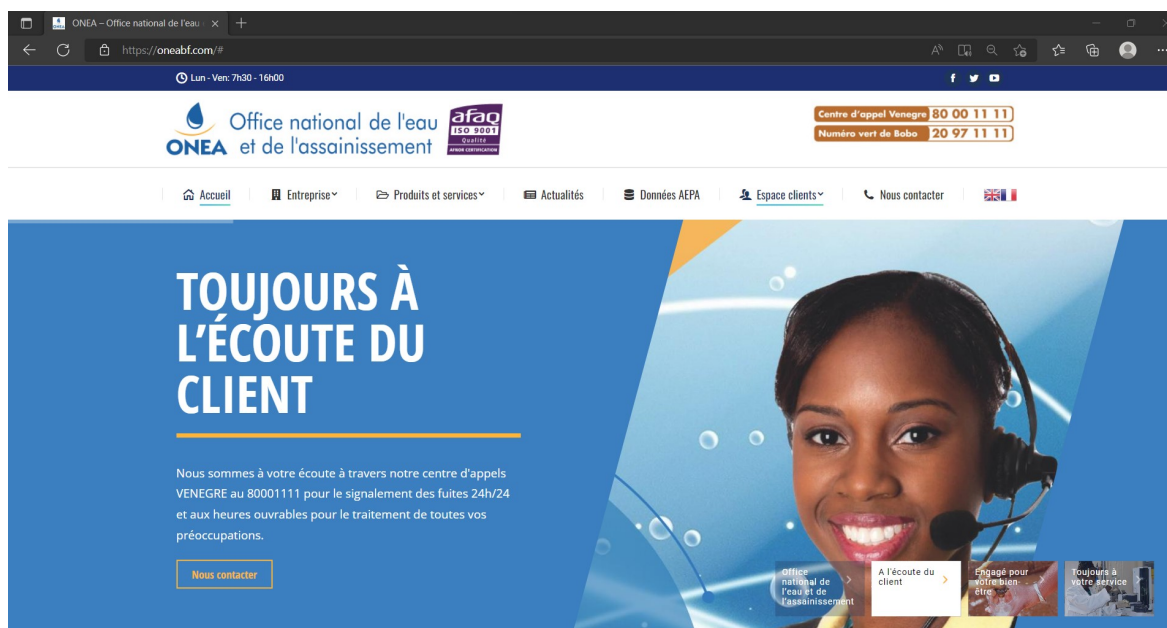


Figure 2 : Espace client site web ONEA

❖ **Il existe un système permettant d'agrèger toutes les données des villes sur les indicateurs clés de performances liées à une gestion sécurisée de l'assainissement.**

Chaque fin d'année un Inventaire National des Ouvrages (INO) d'assainissement est réalisé et les réalisations faites dans chaque commune du pays sont collectées par des points focaux. C'est l'apurement et le traitement de l'ensemble de ces données qui permettent le calcul des indicateurs de performances en lien avec le domaine de l'assainissement. De plus, l'exploitation des données contenues dans les rapports des groupes thématiques régionaux eau et assainissement sont agrégées pour renseigner un certain nombre d'indicateurs lors de l'élaboration du rapport bilan annuel du PN-AEUE (confère images ci-dessous).

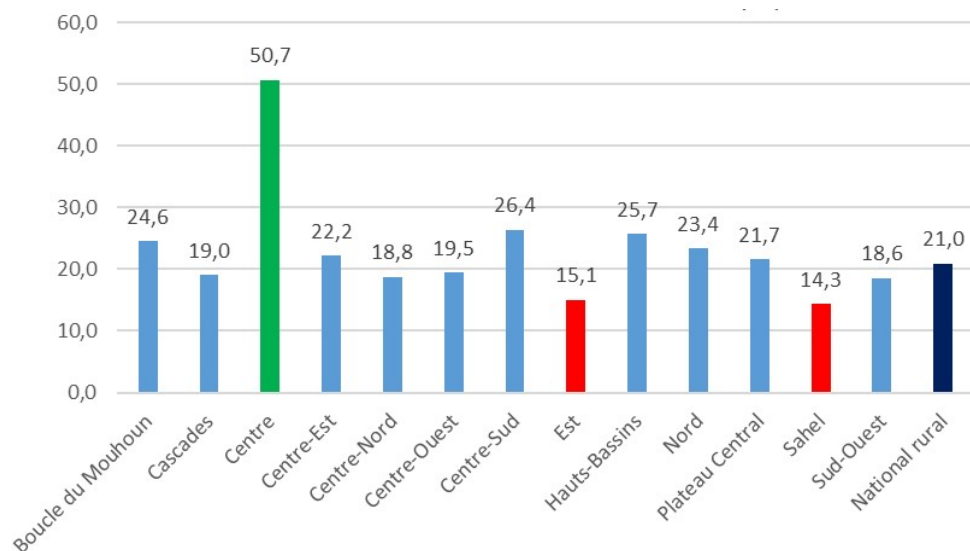


Figure 3 : Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural en 2021 (%)

Source : Rapport bilan national annuel du PN-AEUE, DGA/MEA, 2021/BD INOA 2021

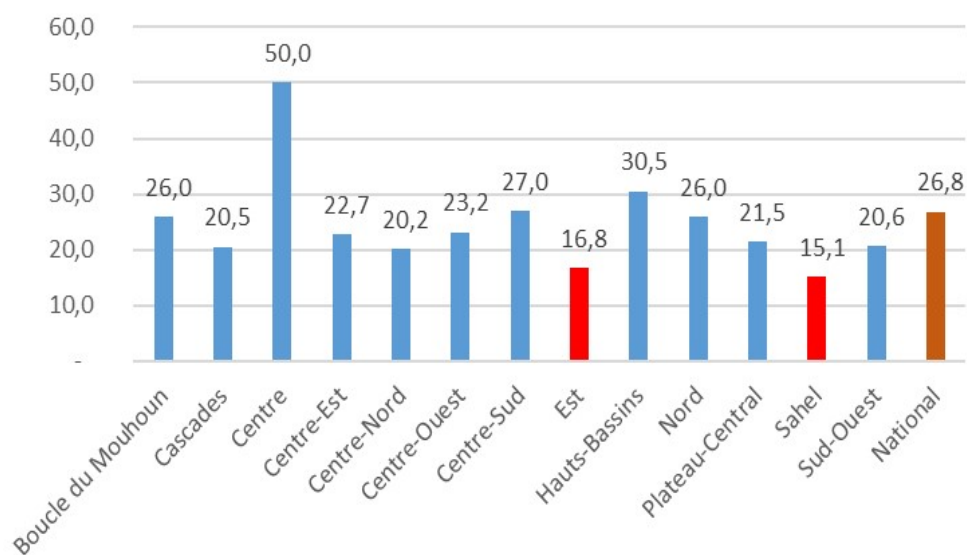


Figure 4 : Taux d'accès à l'assainissement national en 2021 (%)

Source : Rapport bilan national annuel du PN-AEUE, DGA/MEA, 2021/BD INOA 2021

❖ **Les données sont utilisées pour la prise de décision au niveau national ou étatique.**

Les données collectées par programme sont compilées par secteur et présentées lors du Cadre sectoriel de dialogue (CSD) qui tient deux (02) sessions ordinaires par an. Ces données sont

également utilisées lors des ateliers de ciblage pour la réalisation des infrastructures ou pour la répartition des fonds transférés aux communes.

## **AC - 2. [Domaine d'indicateur] Des cibles de performance claires et progressives sont fixées, suivies et appliqués pour l'assainissement.**

Ce domaine d'indicateur est composé de cinq (05) indicateurs pris en compte dans cette étude. Les éléments permettant de justifier son atteinte sont analysés ci-dessous.

### **❖ Cibles de performance claires et progressives dans la fourniture des services d'assainissement - confinement sûr.**

Annuellement, un Projet de performance du programme assainissement des eaux usées et excréta est élaboré. Dans ce Projet annuel de performance (PAP), des cibles annuelles définies progressivement sur trois (03) ans sont établies. A titre d'exemple, pour le PAP 2021, le taux d'accès national à l'assainissement est de 26,3% avec des cibles de 27,8%, 29,3% et 31,3% respectivement pour 2022, 2023 et 2024.

### **❖ Cibles de performance claires et progressives dans la fourniture des services d'assainissement - collecte et transport sécurisés.**

Les cibles présentes dans le PAP ne couvrent pas la collecte et le transport dans la fourniture des services d'assainissement.

### **❖ Cibles de performance claires et progressives en matière de traitement et d'élimination sûrs.**

Des cibles concernant l'indicateur « nombre cumulé de sites de dépotage réalisés » sont établies pour les années 2022 (12), 2023 (15) et 2024 (17) dans le PAP. Cet indicateur fait le lien avec l'existence ou non de site de dépotage pour le traitement et l'élimination sans danger des boues de vidanges.

### **❖ Cibles de performance claires et progressives en matière de réutilisation sans danger.**

Des cibles concernant l'indicateur « quantité de boues et des eaux usées valorisées » sont établies pour les années 2022 (2 800), 2023 (3 000) et 2024 (3 500) dans le PAP. Les quantités sont définies en millier de m<sup>3</sup>. Cet indicateur fait le lien avec la réutilisation sans danger des eaux usées et des boues de vidange.

❖ **Les cibles de performance sont suivies et appliqués.**

Un Rapport Annuel de Performance (RAP) du programme assainissement des eaux usées et excréta est élaboré. Dans ce rapport, le niveau d'atteinte des cibles programmées est analysé. A titre d'exemple, l'analyse du RAP 2020, montre que le taux d'accès national à l'assainissement prévu dans le PAP était de 25,6%. Cependant, le taux atteint en fin 2020 est de 25,3% ce qui fait état d'un manque à gagner de 0,3%.

**AC - 3a. [Domaine d'indicateur] Les données de performance venant des autorités responsables du service sont transparentes.**

Ce domaine d'indicateur est composé d'un (01) indicateur pris en compte dans cette étude. Les éléments permettant de justifier son atteinte sont analysés ci-dessous.

❖ **Les données relatives à l'assainissement collectées et documentées sont ouvertes au public.**

Les données collectées sont consignées dans les rapports des comités de revue de chaque programme budgétaire (rapport bilan) et partagés aux membres pour amendement lors de la session. Après la tenue de chaque session la version provisoire du rapport bilan est finalisée et partagée avec les acteurs du domaine. De plus, les versions finales sont mises en ligne sur le site [www.eauburkina.com](https://www.eauburkina.com) (<https://www.eauburkina.com/>) et ouverte à la consultation.

**AC - 4a. Il existe des mesures incitatives et/ou des pénalités liées aux performances pour les services d'assainissement.**

Etant donné que les performances des services d'assainissement sont pour la plupart assurés par des agents de la fonction publique, une bonne performance donne droit à une évolution dans la carrière. Toutefois cette bonification d'échelon n'est pas annuelle mais biennale. Tout ceci est consigné dans la **loi n° 081-2015/CNT** portant statut général de la fonction publique d'Etat dont un extrait est abordé ci-dessous. Il est en effet mentionné dans l'article 86 de cette loi que sauf dérogation prévue par décret pris en Conseil des ministres, tout fonctionnaire qui justifie de plus de six mois de service en activité ou en détachement doit faire l'objet, chaque année, d'une évaluation exprimant son rendement dans le service. Le pouvoir d'évaluation appartient au supérieur hiérarchique immédiat du fonctionnaire qui l'exerce sur la base soit d'une lettre de mission, soit d'une fiche d'indication des attentes.

De plus, l'article 89 de la même loi précise que l'avancement d'échelon qui se traduit par une augmentation de traitement a lieu tous les deux ans pour le fonctionnaire dont la moyenne des notes calculées sur la même période est au moins égale à six (06) sur dix (10).

Sur les quatre (04) domaines d'indicateurs et indicateurs du CWIS évaluant la fonction de redevabilité, deux (02) ne sont pas totalement couverts par le dispositif actuel mis en œuvre dans le domaine de l'assainissement au Burkina Faso. Il s'agit notamment des indicateurs portant sur la disponibilité d'indicateurs de performance concernant les pauvres, le genre, la réparation des plaintes des citoyens et ceux couvrant la collecte et le transport sécurisés dans la fourniture de services d'assainissement relevant des domaines d'indicateurs (AC 1a. et AC 2.). Cependant, cette indisponibilité d'indicateurs de performances mesurés ne veut pas dire que rien n'est fait concernant ces éléments. En effet, les interventions concernant les réalisations d'ouvrage prévoient des subventions, ce qui aide les personnes ayant de faibles revenus à bénéficier des ouvrages d'assainissement. De plus, les ouvrages réalisés surtout dans les lieux publics et institutionnels tiennent compte dans la mesure du possible des femmes/filles et des personnes à mobilité réduite. En outre, la collecte et le transport des boues de vidanges issues des ouvrages d'assainissement autonomes vers les stations de traitement est assuré par des opérateurs privés et non par des services étatiques.

De ce constat, on peut donc dire qu'un mécanisme de collecte et de traitement des informations pour le suivi de ces indicateurs comme indicateurs de performance peut être mis en place dans une perspective d'alignement aux recommandations du CWIS.

La fonction de redevabilité est donc assez bien suivie dans l'ensemble par rapport aux indicateurs analysés. Toutefois, un niveau de responsabilité et de redevabilité élevé implique une planification et une gestion adéquate des ressources.

### **c. Indicateurs ou domaines d'indicateurs de la fonction de planification et gestion des ressources**

Une analyse des domaines d'indicateurs et indicateurs en lien avec la fonction de planification et gestion des ressources est faite ci-dessous et concerne deux (02) domaines d'indicateurs. Ces indicateurs sont principalement en lien avec les aspects financiers du sous-secteur (lignes budgétaires existantes, suivi du cadre de financement, processus budgétaire claire et inclusif).

**RPM - 1a. [Domaine d'indicateur] Cadre de financement clair au niveau national pour guider l'allocation des ressources (budget).**

Ce domaine d'indicateur est composé de neuf (09) indicateurs pris en compte dans cette étude. Les éléments permettant de justifier son atteinte sont analysés ci-dessous.

**❖ Une ligne budgétaire existe pour l'assainissement urbain au niveau national/de l'État.**

L'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) a pour mission la création, la promotion et l'amélioration ainsi que la gestion des installations d'assainissement collectifs, individuels ou autonomes pour l'évacuation des eaux usées et des excréta en milieu urbain et semi urbain ([Missions – ONEA \(oneabf.com\)](http://oneabf.com)). A cet effet, il dispose d'un budget pour pouvoir mener à bien les activités relevant de son domaine de compétence.

Nonobstant, dans de nombreux contextes urbains, les réseaux d'égouts sont totalement absents et là où ils existent, ils couvrent seulement des zones très limitées de la ville et ne desservent pas les communautés informelles vulnérables. En outre, ces réseaux sont menacés par le changement climatique, le vieillissement et des approvisionnements en eau ou en énergie inadéquats ou irréguliers. Cependant, les systèmes d'assainissement sans égouts (sur base de latrines, de fosses septiques ou des conteneurs) sont généralement traités comme une responsabilité des ménages devant être servis par le secteur privé dans la fourniture de produits et services (ESAWAS, 2021).

**❖ Un cadre objectif existe pour allouer des ressources financières aux gouvernements ou autorités à un niveau inférieur pour l'assainissement.**

Conformément au code général des collectivités territoriales et aux décrets portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux régions et aux communes dans le domaine de l'eau et de l'électricité, chaque année après l'adoption de la loi de finance et l'allocation des budgets de chaque ministère, la Direction Générale de l'Assainissement transfère des ressources financières pour l'assainissement aux régions et à un certain nombre de communes. Ces propos peuvent être étayés par la **Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant** code général des collectivités territoriales au Burkina Faso, dont l'article 89 mentionne que la commune urbaine et la commune rurale reçoivent des compétences dont l'assainissement.



De plus, le décret N°2014-927/PRES/PM/MATD/MEAHA/MME/MEF/MFPTSS du 16 juillet 2014 portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux régions dans le domaine de l'eau et de l'électricité, en son article 2 précise que le transfert de compétences s'accompagne du transfert des ressources nécessaires à l'exercice des compétences transférées. De même, le décret N°2014-932/PRES/PM/MATD/MEAHA/MME/MEF/MFPTSS du 16 juillet 2014 portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans le domaine de l'eau et de l'électricité précise en son article 2 que le transfert de compétences s'accompagne du transfert des ressources nécessaires à l'exercice des compétences transférées.

#### ❖ Le cadre de financement est suivi dans la pratique

A partir du tableau ci-dessous, on remarque que le cadre de financement n'est pas suivi en pratique. En effet, seulement 6,5% du financement prévu pour la période 2016-2020 a pu être mobilisé. De plus, le taux global de réalisation financière depuis la mise en œuvre du PN-AEUE n'est que de 7,40%.

En faisant le lien avec les taux de réalisation on se rend compte qu'il est difficile dans de telles conditions d'atteindre les cibles fixées aux échéances données. Cette situation pourrait être d'une part liée aux cibles assez optimistes au vu du point de départ et d'autre part à l'insuffisance des financements octroyés pour la réalisation des ouvrages.

Tableau 2 : Point sur le financement du programme (en milliards de FCFA)

Coût Total du PN-AEUE 2016-2030	Financement acquis 2016-2020	Taux de mobilisation par rapport au plan d' action 2016-2020	Coût du plan d' action 2021-2025 en milieu rural	Financement acquis du plan d'action 2021-2025	Taux de mobilisation du plan d'action 2021-2025	Montant total réalisé depuis 2016 à 2021	Taux global de réalisation depuis la mise en œuvre du PN-AEUE
(a)	(b)	$c= b/a*100$	d	(e)	$f=e/d*100$	$g=b+e$	$h= g/a*100$
1 215,95	79,01	6,50%	151,758	11,074	7,30%	90,08	7,40%

Source : Rapport bilan national annuel du PN-AEUE, DGA/MEA, 2021

❖ **Des ressources sont allouées pour atteindre les cibles de fourniture de services d'assainissement – confinement sûr.**

Chaque année après l'adoption de la loi de finance et l'allocation des budgets de chaque ministère, la Direction Générale de l'Assainissement reçoit des ressources financières pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement. La majeure partie de ces ressources sont transférées aux régions et à un certain nombre de communes qui sont au niveau opérationnel, chargées de réaliser les infrastructures sur le terrain.

❖ **Des ressources sont allouées pour atteindre les cibles de fourniture de services d'assainissement - collecte et transport sécurisés**

Les ressources allouées pour l'assainissement ne couvrent pas les questions de collecte et de transport qui sont généralement pris en compte par des opérateurs privés dans le contexte du Burkina Faso.

❖ **Des ressources sont allouées pour atteindre les cibles de fourniture de services d'assainissement - traitement et élimination sûrs.**

Des stations de traitement des boues de vidanges gérées par l'ONEA existent. Cependant, leur capacité d'accueil est dépassée ce qui ne permet pas un traitement et une élimination sûrs.

Une étude diagnostique est en cours de réalisation afin de déceler les dysfonctionnements et proposer des solutions pour remettre à niveau les stations de traitement de boues de vidange existantes : Zagtoui, Kossodo et Sourgoubila (DGA/MEA, 2021).

❖ **Des ressources sont allouées pour atteindre les cibles de fourniture de services d'assainissement - réutilisation sans danger.**

Les ressources allouées pour l'assainissement ne couvrent pas directement les questions réutilisation sans danger.

❖ **Le cadre de financement alloue des ressources dédiées pour répondre aux besoins d'assainissement des populations/groupes vulnérables.**

Le cadre de financement ne prévoit pas d'allocation de ressources spécifiquement aux populations vulnérables. Toutefois, un cluster WASH urgence (groupe des acteurs humanitaires pour l'eau, l'hygiène et l'assainissement) a été activé et coordonné par

l'UNICEF en collaboration avec le MEA. Au sein de ce cluster on compte plusieurs ONG et associations qui sont les acteurs opérationnels. Il est mis en place des sous-groupes cluster à savoir le sous cluster eau potable et le sous cluster hygiène et assainissement, le tout coordonné par le cluster général WASH. Le lead du sous cluster assainissement et hygiène est assuré par la DGA en collaboration avec la croix rouge burkinabè et Oxfam. Dans cinq (05) régions, la coordination se fait autour des Directions régionales en collaboration avec les bureaux régionaux de l'UNICEF. C'est ainsi que dans le rapport bilan annuel 2021 du PN-AEUE, un bilan des réalisations faites en faveur des personnes déplacées internes est disponible. De plus, les réalisations effectuées par les directions régionales tiennent compte des groupes vulnérables qui sont ciblées lors des activités d'intermédiations sociales.

De plus, depuis un certain temps, l'ONEA dans la mise en œuvre des PSA alloue un quota d'ouvrages aux familles vulnérables. L'identification de ces ménages se fait de concert avec les services sociaux des communes et la réalisation des ouvrages est subventionnée à 100% au profit de ces ménages. En outre, la présence du ST/GUW permettra de prendre en compte les questions de WASH dans l'humanitaire en lien avec l'assainissement pour les personnes déplacées internes.

Tableau 3 : Situation des réalisations des ouvrages d'AEUE dans les ménages à cause des PDI

Régions	Boucle du Mouhoun	Cascades	Centre	Centre-Est	Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre-Sud	Est	Hauts-Bassins	Nord	Plateau Central	Sahel	Sud-Ouest	Total National
<b>Latrines</b>	758	0	0	0	550	0	0	756	0	300	0	174	0	<b>2538</b>
<b>Puisards</b>	700	0	0	0	350	0	0	317	0	0	0	23	0	<b>1390</b>
<b>Fosses septiques</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>

Source : rapport bilan national annuel du PN-AEUE, DGA/MEA, 2021

Tableau 4 : Situation des réalisations des latrines dans les sites d'accueil des PDI

Régions	Cabines-latrines	Nombre de cabines-latrines pour handicapé	Nombre total de cabines-douches	Nombre de cabines-douches pour handicapé
<b>Boucle du Mouhoun</b>	18	0	18	0
<b>Cascades</b>	0	0	0	0
<b>Centre</b>	0	0	0	0
<b>Centre-Est</b>	0	0	0	0
<b>Centre-Nord</b>	100	0	75	0
<b>Centre-Ouest</b>	0	0	0	0
<b>Centre-Sud</b>	0	0	0	0
<b>Est</b>	0	0	0	0
<b>Hauts-Bassins</b>	0	0	0	0
<b>Nord</b>	179	0	0	0
<b>Plateau Central</b>	0	0	0	0
<b>Sahel</b>	195	0	0	0
<b>Sud-Ouest</b>	0	0	0	0
<b>Total National</b>	<b>492</b>	<b>0</b>	<b>93</b>	<b>0</b>

Source : rapport bilan national annuel du PN-AEUE, DGA/MEA, 2021

❖ **Les ressources allouées sont décaissées dans les délais**

Les ressources allouées sont très souvent décaissées avec des retards comparativement aux programmes d'activités élaborés. En effet, le nombre de jours moyens de retard de décaissement de l'appui budgétaire va de 58 en 2010, à 70 en 2011 et 72 en 2012 (Ministère de l'Economie et des Finances, 2014).

**RPM - 2a. [Domaine d'indicateur] Le processus de prise de décision au niveau national/de l'état pour l'allocation du budget de l'assainissement est transparent, inclusif et alimenté par les stratégies de la ville/zone d'intervention.**

Ce domaine d'indicateur est composé de trois (03) indicateurs pris en compte dans cette étude. Les éléments permettant de justifier son atteinte sont analysés ci-dessous.

❖ **Le processus décisionnel au niveau national/étatique pour l'allocation du budget est transparent.**

L'allocation des budgets des ministères et institutions au Burkina Faso suit des étapes du processus budgétaire allant de l'élaboration de la circulaire relative à la préparation de la loi de finance à la mise en place du budget et l'exécution de la loi de finances de l'année après sa promulgation et l'élaboration de ses textes d'application (Philippe Néri Kouthon NION, 2021).

**Le processus décisionnel au niveau national/étatique pour l'allocation du budget est inclusif.**

### 📍 Le processus d'élaboration du budget du Gouvernement du Burkina Faso

Le processus d'élaboration du budget du Gouvernement burkinabé se déroule selon un cycle annuel de janvier à décembre. Bien que les dates exactes de l'élaboration du budget varient d'une année à l'autre, ce processus suit généralement un calendrier et un engagement similaires entre les différents ministères, autorités locales et le Parlement. Le processus annuel commence officiellement lorsque le Ministère en charge des finances publie la circulaire budgétaire au début du mois de mai. Ce chiffre indique le calendrier de chaque étape du processus budgétaire. Tout au long du processus, de multiples opportunités existent pour la contribution du public et la rencontre des plaideurs avec les décideurs. Pour connaître les dates précises du processus de cette année, veuillez consulter la circulaire budgétaire, le Ministère de la santé ou le Parlement.

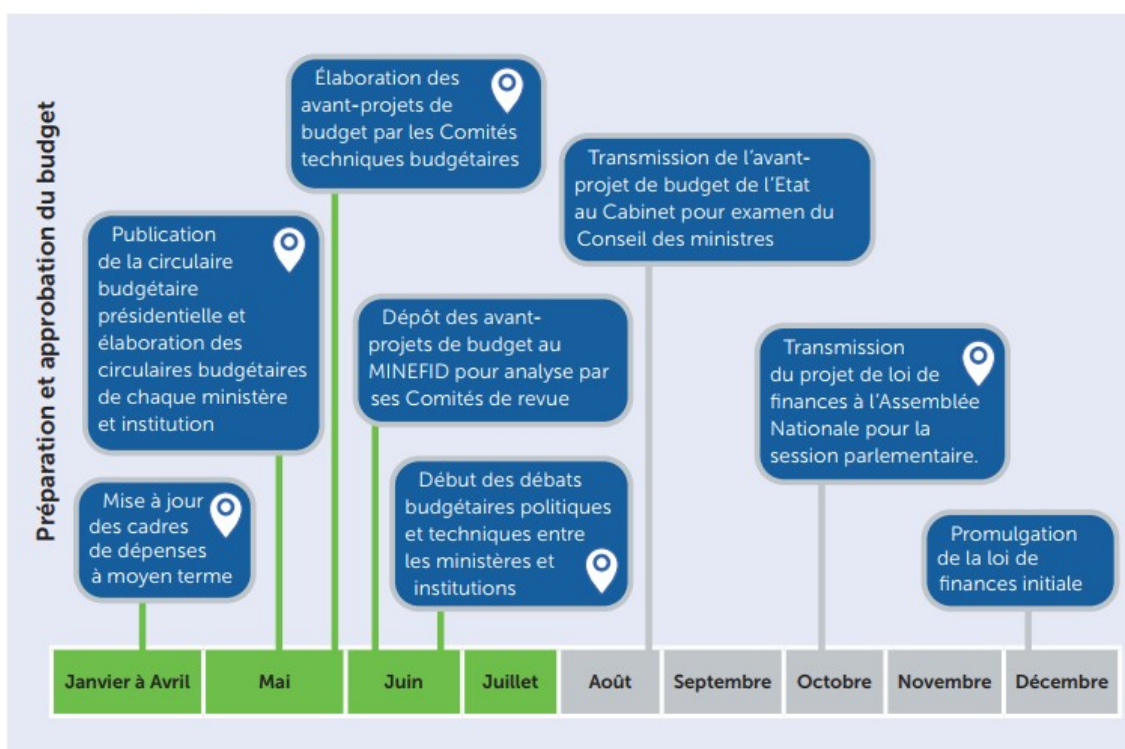


Figure 5 : Processus d'élaboration du budget au Burkina Faso

Source : le processus budgétaire du Burkina Faso, Health Policy Plus, août 2021

A l'issue de la promulgation de la loi de finances, le gouvernement s'attèle à l'adoption des décrets d'application de la loi. Par la suite, le document de la loi des finances ainsi que les textes y afférent sont mis à la disposition des parties prenantes par le Ministre en charge des finances. Il s'agit entre autres des ministres et présidents d'institutions, des contrôleurs financiers, des directions techniques du ministère en charge des finances etc. (Philippe Néri Kouthon NION, 2021).

**❖ La prise de décision au niveau national/étatique pour l'allocation du budget est basée sur les stratégies d'assainissement de la ville**

L'allocation du budget à travers la loi des finances est faite en tenant compte des programmes budgétaires des différents ministères. Le programme budgétaire en lien avec l'assainissement est celui de l'assainissement des eaux usées et excréta. De plus, chaque ministère est consulté lors de l'élaboration de la loi de finance. (Confère article 79 du titre I : de la répartition des ressources du budget de l'Etat, de la deuxième partie : des dispositions relatives aux charges par ministère et institution, du décret N°2020-0936/PRES promulguant la loi n°035-2020/AN du 19 octobre 2020 portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2021).

En ce qui concerne la fonction de planification et gestion des ressources, sur les deux (02) domaines d'indicateurs analysés, un (01) n'est actuellement pas complètement couvert. Il s'agit du RPM 1a. composé des indicateurs concernant le suivi du cadre de financement dans la pratique, le décaissement des ressources allouées dans les délais, l'allocation de ressources dédiées pour répondre aux besoins d'assainissement des populations/groupes vulnérables ainsi que celles allouées pour l'atteinte des cibles de fourniture de services d'assainissement en termes, de collecte et transport sécurisés et de réutilisation sans danger. La non-maîtrise des allocations pour la collecte et le transport sécurisés ainsi que la réutilisation sans danger peut être lié au fait que ces services ne sont pas intégralement gérés par des organisations étatiques.

Dans le cas du Burkina Faso un effort est fait dans la mise en œuvre des principales fonctions de l'administration publique en témoigne l'état des lieux fait. Pour permettre une vue globale de la situation, une comparaison avec le cas du Sénégal a été faite dans le cadre de cette étude. Une synthèse de cette comparaison est consignée dans le tableau ci-dessous et les détails y afférent sont consignés dans un tableau en annexe.

A partir de cette comparaison des similarités sont observées par rapport à l'organisation des fonctions institutionnelles étudiées dans les deux pays. L'exemple du Sénégal a été choisi pour le fait que c'est le cas dans lequel les fonctions institutionnelles du CWIS sont le plus traitées par rapport aux autres cas documentés à travers les villes dans lesquelles l'approche a été implémentée (Bangladesh, Ouganda, Zambie, Sénégal, Inde) qui sont plus en lien avec les principes du CWIS.

Tableau 5 : Analyse comparative de l'organisation institutionnelle à Dakar et à Ouagadougou

Fonctions du CWIS	Dakar (2020)	Ouagadougou (2022)
<b>Responsabilité</b>	<p>Mandat</p> <p>ONAS : connexion des ménages au réseau et collecte, traitement et élimination sans danger des déchets</p> <p>Finance : connexion au réseau principal d'assainissement collectif</p> <p>Lien par contrat de performance avec le MEA et le MFB</p> <p>Ménages : construction des toilettes</p> <p>Finance : connexion au réseau</p> <p>Opérateurs privés pour la vidange</p>	<p>Mandat</p> <p>ONEA : connexion des ménages au réseau collecte traitement et élimination sans danger des déchets</p> <p>Finance : connexion au réseau principal d'assainissement collectif</p> <p>Lien avec un conseil d'administration et le MEA à travers le programme budgétaire AEUE et lien entre l'ONEA et l'Etat par contrat plan pour les performances</p> <p>Construction de toilettes en milieu urbain et semi urbain</p> <p>Ménages : construction des toilettes</p> <p>Finances : connexion au réseau</p> <p>Opérateurs privés pour la vidange</p>
<b>Redevabilité</b>	<p>Rapport annuel soumis à un conseil d'administration</p>	<p>Reddition de compte au conseil d'administration, existence d'un comité de supervision des activités de</p>



		l'ONEA pour rendre compte à ses partenaires techniques et financiers, participation à l'élaboration des rapports bilans semestriels et annuels de la Direction Générale de l'assainissement (programme budgétaire AEUE)
<b>Planification et gestion des ressources</b>	Non prise en compte du cadre de financement qui est complexe et varié selon les pays/villes	Données du cadre de financement complexes à compiler

L'état des lieux a permis de faire le point de la situation actuelle en termes de mise en œuvre des fonctions institutionnelles du CWIS dans le cas du Burkina Faso. Le point de l'existant a par la suite permis d'établir une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) en lien avec une éventuelle mise à niveau du système institutionnel existant.

## 2. ANALYSE FFOM

L'analyse de la situation existante selon la méthode FFOM a permis de dégager un certain nombre d'éléments. Les principales forces du système institutionnel de l'administration publique actuel sont l'existence de documents de politique et de stratégie, de textes de lois, de décrets, de normes d'encadrement de l'assainissement tant en milieu urbain que en milieu rural. Ces documents prennent en compte l'assainissement dans les ménages, dans les lieux publics et institutionnels ainsi que les différentes couches sociales (femmes, personnes à mobilité réduite, personnes démunies). De plus, des cadres de concertations de suivi des performances du sous-secteur sur l'ensemble du pays ont été mis en place pour suivre et ajuster la mise en œuvre des politiques et programmes en vigueur. Ainsi, les données issues des collectes annuelles sur les ouvrages sont utilisées pour orienter les activités et faire des programmations. Les données ainsi collectées sont rapportées dans des documents présentés lors des cadres de concertations et sont partagés avec l'ensemble des acteurs qui y prennent part. En outre, un processus d'allocation budgétaire claire et inclusif est déroulé annuellement et des allocations budgétaires pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement pour un confinement et un traitement adéquats sont mises à la disposition des structures responsables. Cependant, force est de reconnaître que le dispositif institutionnel actuel ne couvre pas entièrement les indicateurs du CWIS en lien avec les fonctions étudiées. En effet, dans certains cas les textes de loi ne disposent pas de décrets d'application ou les décrets ne sont pas à jour dans d'autres cas. En plus, même si des données existent pour la plupart des indicateurs couverts par le CWIS, des indicateurs de performance n'y sont pas rattachés. Par ailleurs, en plus du décaissement tardif des allocations budgétaires, ces dernières ne tiennent pas compte spécifiquement des besoins d'assainissement des populations/groupes vulnérables d'une part et de la collecte, du transport et de la réutilisation sans danger d'autre part dans le cadre de financement.

Toutefois, l'existence d'un environnement favorable à l'assainissement à travers la présence de partenaires techniques et Financiers ainsi que des mécanismes de financement endogènes expérimenté et mis en place notamment par WaterAid sont des opportunités.

Néanmoins, des menaces demeurent. Il s'agit de l'instabilité institutionnelle liée d'une part au changement de portefeuilles ministériels et aux changements de responsables d'états d'autre part. De plus, des restrictions budgétaires liées à la situation sécuritaire instable sont observées. Par ailleurs, la part de financement extérieur importante (25% du budget national prévu dans le plan de financement du document de programme du PN-AEUE 2016-2030) et la persistance de pesanteurs socio-culturelles dans certaines localités restent également des menaces. La synthèse de cette analyse est disponible dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Synthèse de l'analyse FFOM

Forces	Faiblesses
<p>Existence de documents de politique et de stratégie dans le domaine de l'assainissement.</p> <p>Existence de lois, décrets, normes d'encadrement de l'assainissement.</p> <p>Prise en compte des lieux publics et institutionnels ainsi que les différentes couches sociales (femmes, personnes à mobilité réduite, personnes démunies...) dans les documents de programme.</p> <p>Existence de cadres de concertations de suivi des performances du sous-secteur sur l'ensemble du pays.</p> <p>Utilisation des données pour orienter les activités et faire des programmations et des évaluations (cibles).</p> <p>Partage annuel des données collectées à l'ensemble des acteurs du sous-secteur.</p> <p>Existence de l'ONEA qui couvre l'assainissement urbain.</p> <p>Existence d'allocation budgétaire annuelle pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement (confinement et traitement).</p> <p>Existence d'un processus d'allocation budgétaire claire et inclusif.</p>	<p>Présence de documents obsolètes (besoin de mise à jour pour les décrets d'application du code de l'environnement par exemple).</p> <p>Absences de décrets d'application de certaines lois.</p> <p>Absence d'indicateurs de performances pour la collecte et le transport en termes de fourniture de services d'assainissement.</p> <p>Absence d'indicateurs de performances spécifiques aux groupes marginalisés (pauvres, femmes...).</p> <p>Absence d'indicateurs de performance de réparation des plaintes des citoyens.</p> <p>Absence d'allocation de ressources dédiées pour répondre aux besoins d'assainissement des populations/groupes vulnérables dans le cadre de financement.</p> <p>Non prise en compte de la collecte, du transport et de la réutilisation sans danger dans l'allocation des ressources pour la fourniture des services d'assainissement.</p> <p>Décassement tardif des allocations budgétaires.</p>

<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<p>Existence de mécanismes de financement endogènes (sanithons WaterAid).</p> <p>Meilleure considération des aspects liées à l'hygiène et à l'assainissement par les populations grâce à la mise en œuvre de l'ATPC.</p> <p>Existence de nombreux partenaires techniques et financiers qui s'intéressent à l'assainissement.</p>	<p>Instabilité Institutionnelle.</p> <p>Restrictions budgétaires liées à la situation sécuritaire instable.</p> <p>Part de financement extérieur importante.</p> <p>Persistance de pesanteurs socio-culturelles dans certaines localités.</p>

Une fois l'analyse FFOM disponible, une proposition de solutions a été faite principalement sur la base des faiblesses identifiées.

## IV. PROPOSITION DE SOLUTIONS

### 1. SOLUTIONS PROPOSEES

En se basant sur l'analyse FFOM, des solutions peuvent être proposées pour le renforcement des fonctions institutionnelles du MEEEA dans une perspective de mise en œuvre des recommandations du CWIS. Toutefois, l'opérationnalisation de ses solutions reste conditionnée par une réorganisation des structures institutionnelles actuelles et/ou la mise à disposition de ressources financières, matérielles et humaines. La réorganisation dont il est question pourrait viser par exemple à accroître la collaboration intersectorielle pour une meilleure exploitation des données. Avec le changement institutionnel actuel, une réorganisation du département est déjà en cours mais les résultats ne sont pas encore significativement exploitables. Les solutions proposées portent sur les points ci-dessous :

- Mettre à jour les différents documents de politique et de stratégie et prendre des décrets d'application pour les lois qui n'en ont pas. Pour ce faire, les trois (03) étapes ci-dessous sont proposées :
  - ✓ Evaluer les documents existants et leur niveau de mise en œuvre ;
  - ✓ Relire les documents si nécessaire ;
  - ✓ Mettre à jours les documents.
- Mettre en place des indicateurs de performances pour la collecte et le transport en termes de fourniture de services d'assainissement. Cela pourrait être possible à travers la mise en œuvre des points suivants :
  - ✓ Collecter les données à partir des vidangeurs et leurs associations ;
  - ✓ Traiter et analyser les données collectées ;
  - ✓ Mettre en place et alimenter les indicateurs.
- Mettre en place des indicateurs de performances spécifiques aux groupes marginalisés (pauvres, femmes...). Les étapes ci-dessous énumérées sont proposées pour ce faire :
  - ✓ Collecter les données à partir des bases de données des ministères et institutions (Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement, Ministère du genre et de la famille, Ministère de la solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire) ;

- ✓ Traiter et analyser les données collectées ;
- ✓ Mettre en place et alimenter les indicateurs.
- Mettre en place des indicateurs de performance de réparation des plaintes des citoyens.  
La mise en place de ces indicateurs peut être faite à travers la mise en œuvre des points suivants :
  - ✓ Mettre en place un système de remonté de l'appréciation de la fourniture des services d'assainissement par les clients y compris les plaintes ;
  - ✓ Traiter et analyser les données issues du système ;
  - ✓ Mettre en place et alimenter les indicateurs.
- Prendre en compte la collecte, le transport et la réutilisation sans danger dans l'allocation des ressources pour la fourniture des services d'assainissement. Les étapes suivantes sont suggérées pour aller dans ce sens :
  - ✓ Rechercher des Partenaires Techniques et Financiers qui appuient ces maillons de l'assainissement ;
  - ✓ Prévoir des lignes budgétaires et des activités en lien avec ces maillons de l'assainissement (éventuellement en appui aux structures responsables des maillons) ;
  - ✓ Tenir compte de ces maillons lors des campagnes de mobilisations endogènes de financement.
- Il est difficile de proposer une solution afin d'assurer un décaissement dans les délais des allocations budgétaires car il s'agit d'un processus national impliquant plusieurs départements et hors de portée directe du secteur concerné. Cependant, il pourrait être suggéré de réduire les procédures en lien avec le décaissement des allocations budgétaires.
- Assurer une allocation de ressources dédiées pour répondre aux besoins d'assainissement des populations/groupes vulnérables dans le cadre de financement. Cette faiblesse pourrait être corrigée par la création du Secrétariat Technique pour la Gestion des situations d'Urgence WASH.

## 2. SYNTHÈSE DES SOLUTIONS PROPOSÉES

D'une manière générale, un renforcement des principales fonctions du système de l'administration publique passe par :

- un suivi adéquat et la mise en œuvre des politiques, lois, décrets et normes existants pour assurer un avancement progressif dans le domaine de l'assainissement d'une part. D'autre part, il sera question de s'assurer de la pertinence et de la cohérence de ces différents documents dans le temps à travers leur mise à jour selon les besoins de développement du moment.
- une optimisation du suivi de la fonction de redevabilité qui pourrait se faire en complétant les indicateurs de performances manquants, en améliorant ceux existants et en mettant à jour, si besoin, les indicateurs et textes selon les besoins actuels de développement.
- une amélioration du suivi des indicateurs de la fonction de planification et gestion des ressources dans une perspective CWIS à travers une organisation de la collecte et du transport sécurisés ainsi que de la réutilisation sans danger. De plus un effort doit être fait pour le décaissement des ressources dans les délais et le développement de mécanismes endogènes de mobilisation financière pour favoriser le financement local du secteur de l'assainissement qui dépend actuellement plus des partenaires techniques et financiers. Cette situation fait que le suivi du cadre de financement dans la pratique est complexe.

Les solutions proposées sont un moyen pouvant permettre de renforcer les fonctions institutionnelles du CWIS dans le cas du MEEEA. Toutefois, la mise en œuvre ou l'atteinte de cet objectif reste conditionnée par la volonté des premiers acteurs du département d'une part et la disponibilité des ressources d'autre part.

### 3. RECOMMANDATIONS PAR RAPPORT A LA LISTE DES INDICATEURS DU CWIS

Dans la liste des indicateurs qualitatifs utilisée pour l'étude des fonctions de responsabilité, de redevabilité, de planification et gestion des ressources, la validation d'un indicateur est conditionnée par une réponse affirmative (oui) concernant l'indicateur en question. Il est également précisé qu'un sous-indicateur n'est applicable que si la réponse à l'indicateur de niveau supérieur lié est "oui" pour les indicateurs qualitatifs.

Cependant, le constat effectué est que la réponse à un indicateur de premier niveau peut être oui alors que celle de certains indicateurs de niveau inférieur est non. Ces sous indicateurs sont destinés à approfondir des aspects spécifiques d'un indicateur ou d'un domaine d'indicateurs. Dans ce cas de figure, il n'est pas indiqué dans le document des indicateurs



l'impact de la non validation de sous indicateurs spécifiques sur la validation de l'indicateur de niveau supérieur. Il pourrait donc être recommandé pour une meilleure utilisation de la liste des indicateurs du CWIS, les points ci-dessous :

- ✓ une meilleure explication de l'utilisation des indicateurs du CWIS s'il s'agit d'un problème de compréhension ;
- ✓ la précision de l'impact de la non validation de sous indicateurs spécifiques sur la validation de l'indicateur de niveau supérieur, s'il existe un lien ou non ;
- ✓ la précision éventuellement du nombre de sous indicateurs à valider pour valider ou pour supporter l'indicateur de niveau supérieur si applicable.

## V. CONCLUSION

L'existence de documents de politique, de stratégie et de textes de loi au Burkina Faso est un avantage pour le pays en ce qui concerne les questions d'assainissement. De plus dans tous les domaines couverts par les indicateurs des efforts sont faits. Toutefois, l'analyse de l'ensemble du dispositif institutionnel montre une nécessité de mise à jour comparativement aux indicateurs du CWIS. Il ressort en effet de l'analyse faite, que le dispositif institutionnel actuel couvre totalement quatre (04) indicateurs et domaines d'indicateurs au niveau national sur l'ensemble des huit (08) indicateurs et domaines d'indicateurs du CWIS analysés dans cette étude. Le domaine d'indicateur concernant les mandats n'est pas complètement couvert pour la fonction de responsabilité, deux (02) domaines d'indicateurs concernant les cibles et indicateurs de performances pour l'assainissement ne sont pas totalement couverts pour la fonction de redevabilité, le domaine d'indicateur concernant le cadre de financement pour la fonction de planification et de gestion des ressources n'est pas entièrement couvert. Toutefois, pour une mise à niveau du dispositif existant dans une perspective de mise en œuvre des recommandations du CWIS, l'accent pourrait être mis sur la fonction de redevabilité et celle de planification et de gestion des ressources en particulier ou plusieurs indicateurs ne sont pas couverts. Il s'agira essentiellement de mettre en place des indicateurs de performances permettant de mesurer les éléments manquants concernant la collecte et le transport dans la fourniture des services d'assainissement, et ceux concernant les groupes marginalisés. Pour ce faire il sera question d'assurer un traitement et une analyse des données existantes pour le renseignement desdits indicateurs ou de procéder à des collectes de données en amont si besoin. De plus, une mise à jour progressive des différents documents et indicateurs existants serait intéressante en particulier pour les textes de loi dont les décrets d'application ne suivent pas dans certains cas. L'ensemble des propositions faite dans le document si elles sont appliquées pourraient permettre le renforcement du dispositif institutionnel du MEEEA.

Cependant, la mise en œuvre de ces propositions pourrait être confrontées à des difficultés. En effet, la mise en place de nouveaux indicateurs de performances pourrait impliquer des besoins supplémentaires en termes de personnel, de matériel et de finances.

En outre, une meilleure explication de l'utilisation des indicateurs, domaines d'indicateurs, sous indicateurs et des liens existant entre eux, pourrait faciliter la compréhension, et l'utilisation ainsi que la clarification de l'objectif de l'initiative CWIS.

## Bibliographie et ressources consultées (en ligne)

AN (2013) Loi n°006-2013/an portant code de l'environnement au Burkina Faso.

AN (2021) Loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat exercice 2022.

Athena Infonomics, BMGF (2021) Dakar CWIS City Snapshot.

Athena Infonomics, BMGF (2021) Full List of CWIS Indicators. [Citywide Inclusive Sanitation \(CWIS\) \(cwiscities.com\)](https://www.cwiscities.com) consulté le 30/05/2022.

CNT (2015) Loi n°081-2015-CNT portant statut général de la fonction publique.

CNT (2015) Loi\_072 portant revision de la constitution.

Conseil des ministres (1998) Décret n°98-323/PRES/PM/MEE/MATS/MIHU/MS/MTT du 28 juillet 1998 portant réglementation de la collecte, du stockage, du transport, du traitement et de l'élimination des déchets urbains.

Conseil des ministres (2019) Décret N°2019-0320/PRES/PM/MEA/MINEFID/MATD/MEEVCC/MS portant définition des normes, critères et indicateurs d'accès à l'assainissement.

Conseil des ministres (2022) Décret N°2022-0714/PRES-TRANS/PM/MEEEA portant organisation du Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement.

DGA/MEA (2020) Rapport Annuel de Performance du PN AEUE.

DGA/MEA (2021) Programme Annuel de Performance du PN-AEUE.

DGA/MEA (2021) Rapport bilan national annuel du PN-AEUE.

DGA/EUE/MAH (2011) Enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial 2010.

Eawag (2021) CWIS-Available resources and tools (presentation).

ESAWAS (2021) Assainissement Inclusif Urbain : A qui incombe le mandat ? Séries sur l'assainissement inclusif urbain.

ESAWAS (2021) Citywide Inclusive Sanitation: How can accountability be strengthened? Citywide Inclusive Sanitation Series.

Health Policy Plus (2021) Le processus budgétaire du Burkina Faso.

MEA (2016) Document de programme PN-AEUE 2016-2030.

MEA (2019) Arrêté N°2019-087/MEA/CAB portant création, attribution, composition, organisation et fonctionnement des Groupes Thématiques « Eau et Assainissement ».

MEA (2020) Rapport synthèse performance mi-parcours et programmation révisée.

MEA, MEEVCC, MUH (2019) Arrêté interministériel N°2019-026/MEA/MEEVCC/MUH

portant création, attribution, composition, organisation et fonctionnement du Cadre Sectoriel de Dialogue « Environnement, Eau et Assainissement » (CSD-EEA).

Philippe Néri Kouthon NION (2021), Finances publiques : « le manuel du financier burkinabè ».

SPONG (2020) Etat des lieux de la filière gestion des boues de vidange et l'impact de la gestion de la chaîne de valeur des boues de vidange à Ouagadougou.

[17 Objectifs de développement durable - L'Agenda 2030 en France \(agenda-2030.fr\)](https://agenda-2030.fr)

[Analyse SWOT : présentation et guide d'utilisation, exemples inclus • Asana](#)

[Citywide Inclusive Sanitation \(CWIS\) Initiative \(worldbank.org\)](https://www.worldbank.org/)

<https://citywideinclusivesanitation.com/>

[Key Principles to Deliver CWIS – Citywide Inclusive Sanitation](#)

[Objectifs de développement durable \(un.org\)](https://www.un.org/)

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : ANALYSE COMPARATIVE DE L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU CWIS DANS LES VILLES DE DAKAR ET DE OUAGADOUGOU

Fonctions du CWIS	Dakar (2020)	Burkina Faso (2022)
<b>Responsabilité</b>	<p>RS-1 : ONAS a mandat pour l'assainissement collectif et non collectif</p> <p>RS-1b : le mandat n'est pas explicitement pro-pauvres comme défini dans les documents de politique</p> <p>RS-1c : le mandat ne mentionne pas explicitement les besoins des femmes et des personnes vulnérables</p>	<p>RS-1 : ONEA a mandat pour l'assainissement collectif et non collectif en milieu urbain et semi urbain</p> <p>Le MEA à travers la DGA à mandat pour l'assainissement non collectif en milieu rural</p> <p>RS-1b : le mandat n'est pas explicitement pro-pauvres comme défini dans les documents de politique</p> <p>RS-1c : le mandat ne mentionne pas explicitement les besoins des femmes et des personnes vulnérables</p>
<b>Redevabilité</b>	<p>AC-1 : ONAS opère sous contrat de performance renouvelé tous les trois ans avec le MEA et le MFB. Le contrat de performance à des indicateurs de performances pour la couverture du service et la qualité. Le MEA fixe directement les tarifs par décret.</p> <p>AC-2 : la majorité des données collectées sont sur</p>	<p>AC-1 : ONEA opère sous contrat plan avec l'Etat, renouvelé tous les trois ans et rend compte au conseil d'administration ou siègent des membres du MEA et du MINEFID.</p> <p>AC-2 : les données collectées concernent l'assainissement collectif et non collectif sur l'ensemble du territoire</p>

	<p>l'assainissement collectif. Des écarts importants existent entre les données de l'assainissement non collectif. Pas de système pour agréger les données collectées.</p> <p>AC-3 : lorsque les performances sont atteintes, le directeur général et les autres employés de l'ONAS sont éligibles pour un bonus. Cependant il n'y a pas de pénalité pour non atteinte des objectifs de performance.</p>	<p>AC-3 : Les données collectées sont partagées à travers les rapports bilans élaborés annuellement</p>
<p><b>Planification et gestion des ressources</b></p>	<p>RPM-1 : En 2020, le programme d'assainissement du Ministère représente 37% de son budget. Le niveau global de mise en œuvre du plan de financement est faible comparativement aux activités à mener.</p> <p>RPM-2 : ONAS emploie plus de contractuels que d'employés permanent.</p> <p>RPM-3 : les décisions concernant les investissements sont faites au niveau du Ministère. A cause du manque de structuration de la comptabilité,</p>	<p>RPM-1 : En 2020, le taux de mobilisation du financement du PN-AEUE par rapport cout total de la phase 2016-2020 est de 6,5%. Le niveau global de mise en œuvre du plan de financement est faible comparativement aux activités à mener.</p> <p>RPM-2 : Le MEA emploie plus de travailleurs permanents.</p> <p>RPM-3 : les décisions concernant les investissements sont faites au niveau du Ministère selon les ressources disponibles.</p>

	<p>les décisions d'investissement ne tiennent pas compte des résultats et performances des investissements passés et ne sont pas garantis.</p> <p>RPM-4 : un schéma directeur intégré de l'assainissement urbain existe et inclut l'assainissement in situ, hors site et l'assainissement pluvial.</p>	<p>Toutefois, l'ONEA a une autonomie de gestion avec un budget propre et est responsable du patrimoine, des investissements et de l'exploitation des infrastructures collectives.</p> <p>Dans le contexte actuel du BF les investissements pour l'atteinte des cibles ne sont pas garantis.</p> <p>RPM-4 : un plan stratégique d'assainissement existe pour les communes urbaines et des plans communaux de développement EA ont été élaborés pour les communes rurales sans prise en compte de l'assainissement pluvial.</p>
--	--	---

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Nom complet	Structure	Fonction/Emploi
1	M. Fousséni PALENFO	Direction Générale de l'Assainissement	Directeur de la planification stratégique et du suivi-évaluation
2	M. David SOME	Direction Générale de l'Assainissement	Chef du Service suivi- évaluation
3	M. Harouna ZOURE	Direction Générale de l'Assainissement	Chef du Service administratif et financier
4	M. Oussemane SOURABIE	Direction Générale de l'Assainissement	Agent du service suivi- évaluation/Statisticien
5	M. Romaric SOMDA	Direction Générale de l'Assainissement	Assistant technique
6	Mme Juliette H. SANOU/BICABA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement	Chef du Service Etudes et Développement de l'Assainissement/ Direction de la Maîtrise d'ouvrage
7	M. Bassina OUATTARA	Direction Générale de l'Assainissement	Chef du Service de la planification et de la programmation
8	M. Frédéric DABRE	Direction Générale de l'Assainissement	Gestionnaire des ressources humaines